



30 janvier 2019

## Édouard Louis : du récit littéraire au feuilleton judiciaire

Par Chloé Pilorger-Rezzouk



Édouard Louis, le 19 janvier 2016 à Paris. Photo FRÉDÉRIC STUCIN

Dans *Histoire de la violence*, l'auteur racontait le viol qu'il dit avoir subi en 2012. Alors que le suspect, qui nie les faits, est renvoyé devant le tribunal correctionnel, l'écrivain refuse toute confrontation et n'assistera pas à l'audience.

C'est l'histoire d'un télescopage inédit entre deux univers, d'un fait divers pris entre deux vérités. L'une, littéraire ; l'autre judiciaire. L'histoire d'un suspect et d'une victime dont les rôles sont figés par l'écriture, alors même que la justice ne s'est pas encore prononcée sur l'innocence ou la culpabilité du premier. Campons l'affaire dans ses grandes lignes : un soir de l'hiver 2012, un homme en rencontre un autre. Ils se plaisent, couchent ensemble. Aux aurores, tout bascule. L'hôte s'aperçoit que certaines de ses affaires ont disparu. Vexé d'être traité de voleur, l'amant se serait alors énervé, tentant de l'étrangler avec une écharpe avant de le violer. Le soir-même, la victime présumée dépose plainte pour « viol sous la menace d'une arme » et « vol aggravé », une enquête est ouverte.

Quelques années passent, l'homme publie un ouvrage dans lequel il raconte dans le menu détail ce viol qu'il aurait subi de la part de Reda, jeune Kabyle sans titre de séjour. Cet homme n'est autre qu'Édouard Louis. Son opus, *Histoire de la violence*, un succès d'édition. « *La structure est fictionnelle, mais tout est vrai. Y compris le prénom du garçon, ses origines. Au début, j'ai songé à les changer, puis non* », dit alors l'écrivain en pleine promotion, dans *Livres Hebdo*. De son côté, le mis en examen, Reda, conteste avoir commis la moindre violence et parle de rapports sexuels « *fougueux* », mais « *consentis* ». Après onze mois de détention provisoire, il a été libéré sous contrôle judiciaire.

### Prince de l'écriture

Plus de six ans après les faits, la juge d'instruction chargée du dossier a rendu sa décision : l'épilogue de cette histoire singulière se dénouera devant un tribunal, ainsi que l'avait requis le parquet de Paris en octobre. Comme dans nombre de dossiers de viols, les faits ont été requalifiés en « *agression sexuelle* », notamment pour « *une bonne administration de la justice* », a précisé la magistrate dans son ordonnance de renvoi, datée du 22 janvier et dont *Libération* a eu connaissance. Les faits seront donc jugés en correctionnelle et non devant une cour d'assises et son jury populaire. « *Mon client est soulagé que cela prenne cette direction. Il ne voulait pas la cour d'assises et une peine incroyable pour son agresseur* », a réagi auprès de *Libération* l'avocat d'Édouard Louis, **Emmanuel Pierrat**. Fustigeant le système pénal, l'écrivain de gauche radicale, opposé à l'incarcération, ne sera pas présent au procès. « *C'est moi qui le représenterai*, poursuit M<sup>e</sup> Pierrat. *Mon client a déjà raconté les choses, il a déjà porté plainte. Il n'a pas du tout envie de s'infliger de regarder son bourreau dans les yeux. Ça suffit.* »

Que s'est-il réellement passé cette nuit-là ? Le Landerneau littéraire frissonne, la machine médiatique s'emballe. Ce 25 décembre 2012, il est plus de 3 heures du matin quand les destins de ces deux hommes se nouent en plein cœur de Paris. D'un côté, Reda, Algérien de 27 ans, arrivé en France un an plus tôt. Ce sans-papiers fait des chantiers, vit de petits jobs par-ci par-là. De l'autre, Édouard Louis, figure montante du milieu littéraire. Ou plutôt Eddy Bellegueule, qui n'en a pas encore fini avec son patronyme et n'est pas encore cet auteur prodige, ce prince de l'écriture de soi qu'on salue aujourd'hui de Harvard jusqu'au Japon. Bref, Édouard s'appelle encore Eddy et le voilà qui rentre chez lui à bicyclette. L'homme d'alors 21 ans est guilleret. Il vient de quitter ses deux fidèles compagnons, **Didier Éribon** et **Geoffroy De Lagasnerie**, avec qui il a réveillé. Aux abords de la place de la République, il croise Reda, qui le drague : « *T'es beau.* » Les deux hommes conversent, Édouard Louis ose quelques mots en kabyle, appris de Pierre Bourdieu. « *Bouleversé par sa beauté* », comme il l'écrit dans *Histoire de la violence*, le grand blond finit par monter chez lui avec Reda. L'invité siffle deux verres de vodka, ils font plusieurs fois l'amour. Des « *rapports sexuels consentis et protégés* », dit Édouard Louis aux policiers, lorsqu'il dépose plainte le 25 au soir.

Ensuite, deux versions s'opposent farouchement, irréconciliables. Après s'être douché, Edouard Louis affirme s'être rendu compte de l'absence de son iPad et de son portable. Reda s'en serait alors violemment pris à lui : « *Il s'est énervé, a saisi son écharpe et a essayé de m'étrangler avec* », dira la partie civile aux enquêteurs. Reda l'aurait ensuite menacé en lui disant qu'il avait un « *gun* », avant de le retourner sur le lit et de le pénétrer « *de force* ». Puis l'agresseur présumé aurait quitté les lieux à la demande de sa victime. Eddy Bellegueule se rend ensuite aux urgences, prend une trithérapie préventive.

Dans l'après-midi du 25 décembre, il retrouve Éribon et Lagasnerie à la très chic brasserie « Le Select », près de Montparnasse, où le trio a ses habitudes. Malgré sa réticence, ses amis finissent par le convaincre de porter plainte. « *L'un des moments les plus intenses, négativement, de notre amitié* », confessera des années plus tard au *Monde* Lagasnerie, concédant avoir « *énormément de regrets* ». Le même jour, le jeune homme se rend au commissariat du VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où il dépose plainte. L'expertise médico-légale, réalisée le lendemain, souligne la présence « *d'ecchymoses dans le cou* » et « *d'hématomes anaux* ». À son domicile, les policiers prélèvent de l'ADN sur le verre utilisé par Reda. Enregistré dans le fichier des empreintes génétiques (Fnaeg), l'indice « parlera » un peu plus tard. Interrogé par les policiers, Reda reconnaît le vol de l'iPad mais assure ne pas s'être montré menaçant et encore moins avoir été armé. Il est en revanche arrivé, par le passé, qu'il profite de ses aventures nocturnes pour dérober des objets à ses amants.

### **Objet littéraire**

Après le dépôt de sa plainte, l'ex-élève de Normale sup ne se manifeste plus, pas plus qu'il ne cherche à connaître l'avancée de la procédure. Dans le cadre d'une expertise psychologique, il dira : « *Mes amis m'ont forcé à porter plainte et je regrette de m'être laissé influencer. Je redoute le procès, la publicité autour, je redoute l'avenir.* »

L'affaire refait surface quatre ans plus tard, à la faveur du hasard. Le 9 janvier 2016, Reda est arrêté à Bagnolet (Seine-Saint-Denis) dans une affaire de stupés. L'Algérien est alors placé en garde à vue et mis en examen pour viol. Entre-temps, Eddy Bellegueule a soldé son patronyme pour épouser le plus chic « Édouard Louis ». Émancipé des siens, adulé sans réserve ou vertement critiqué, l'écrivain vient tout juste de publier son deuxième ouvrage, *Histoire de la violence*. Le personnage de Reda est au cœur du récit. Le suspect est devenu un objet littéraire. Vient alors cette question, qui traverse en permanence la création artistique : quelle est la part d'imagination et celle de réel ? « *Mon obsession, c'était d'écrire la vérité. Dans ce livre, comme dans le suivant, il n'y a pas une ligne de fiction* », clame l'écrivain dans un entretien à *Livres Hebdo*. Le mis en examen porte plainte contre Édouard Louis et son éditeur pour « *atteinte à la présomption d'innocence* » et « *atteinte à la vie privée* ». Il est débouté.

## « Intelligence fine »

Un texte littéraire peut-il constituer une preuve, une pièce à conviction ? En décembre 2016, ultime rebondissement. Dans une conversation Facebook, un écrivain, Julien C., raconte à un ami gravitant dans le microcosme littéraire qu'Édouard Louis aurait tout inventé. Convoqué dans le cadre de l'instruction, il finalement a invoqué « *un jeu d'écriture* » et « *un récit purement imaginaire* » pour justifier les propos tenus auprès de cet ami, expliquant s'être livré à des élucubrations alors qu'il était alcoolisé. Dans son rapport, l'experte psychologue qui a entendu Édouard Louis notera que l'auteur « *joue avec l'imaginaire au point de risquer de se perdre* » et que, « *d'intelligence fine, il sait être stratège et utiliser tous les grands outils intellectuels* ».

Malgré les dénégations continues de Reda, la magistrate estime dans son ordonnance de renvoi que les déclarations d'Édouard Louis sont « *corroborées tant par [...] les appels reçus [...] les témoignages [...] que par les constatations médicales* ». Édouard Louis ne veut plus revenir sur cette histoire. « *Nous avons fait plusieurs fois l'amour. C'était très bien, mais c'est quand j'ai vu qu'il avait ma tablette que ça a dégénéré. Ça suffit cette histoire, il faut que ça s'arrête, un non-lieu c'est le mieux* », a-t-il déclaré à la psychologue, lui demandant de noter : « *Je rêve qu'il n'y ait pas de procès.* »

Depuis le début de l'information judiciaire, l'écrivain ne s'est jamais rendu aux convocations pour être confronté à son violeur présumé. Une confrontation que l'experte psychologue mandatée par la justice estimait pourtant « *nécessaire* » à la manifestation de la vérité. Pourquoi refuser ce face-à-face ? Par le biais de son conseil Emmanuel Pierrat, la partie civile a fait savoir qu'elle n'était « *pas en mesure de participer à un acte d'instruction susceptible de le fragiliser encore davantage, d'altérer son état et de le préjudicier* ». Entendu par la juge d'instruction au printemps 2016, Édouard Louis affirmait ne plus réussir à écrire ni dormir : « *J'ai l'impression d'être réinclus dans une histoire que j'ai voulu fuir et j'ai écrit un livre dessus mais... Je ne sais pas, le médium du roman fait que quand j'en parle, je ne me sens pas impliqué.* »

Le mis en examen, qui a toujours nié les faits n'a, lui, cessé de réclamer cette confrontation : « *Je veux qu'il vienne en face de moi, pour qu'on s'explique. Comment je me défends s'il ne vient pas ? En confrontation, il va craquer, il va dire la vérité* », déclarait-il à l'Obs en décembre 2016. En vain. Pour l'avocate de Reda, **Marie Dosé**, cette position est incompréhensible : « *Une victime de viol qui souhaite à son violeur de ne pas passer devant une cour d'assises et de ne pas être condamné parce que politiquement il exécère un système judiciaire, c'est tout simplement inaudible.* » ■